

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1<sup>e</sup> Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 6 mars 2017.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
                  M. Germain Fortin, conseiller siège 3  
                  M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6  
Est absent :    M. Claude Lachance, conseiller siège 4

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.  
(19h09)

2017-03-36    **2 Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay;

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2017-03-37    **3 Approbation des procès-verbaux**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de février 2017 ainsi que le procès verbal de correction pour la résolution 2016-11-282.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux du mois de février 2017 susmentionnés, rédigés par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

**4 1ere période de question**

**5 Correspondance**

Dépôt et lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2017.

**6 Législation**

2017-03-38    **6.1 MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local- attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2016**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 108 348\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce ;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 108 348 \$ pour l'année civile 2016 pour des dépenses réelles de 125 532 \$.

Adopté à l'unanimité

### **6.2 Avis de motion - Règlement emprunt phase 3 - Développement domicilier Gaston Boulanger**

Monsieur Christian Bégin conseiller, donne avis de motion d'un projet de règlement d'emprunt décrétant une dépense pour la phase 3 d'un développement domicilié de M. Gaston Boulanger

### 2017-03-39 **6.3 Procédure vente pour taxes**

Attendu que la liste des comptes à recevoir de la taxation annuelle au 31 décembre de chaque année se veut imposante;

Attendu que selon la *loi sur la fiscalité municipale* le droit de recouvrer un montant se prescrit par trois ans à compter de l'exigibilité de ce montant;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil redresse le fonctionnement actuel;

Que le délai de vente pour non paiement de taxes pour la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce se limite à 1 an d'arrérage.

Adopté à l'unanimité

## **7 Trésorerie**

### 2017-03-40 **7.1 Approbation des comptes**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale/secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Attendu que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer conformément aux engagements de crédits pris par le conseil en vertu de la résolution portant le numéro 2017-03-40;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 146 408.24 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2017-03-41 **7.2 Entériné rapport financier PNR3 du projet d'embauche ressource en loisirs et culture**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a reçu une subvention au Pacte rural pour un fonds de 38 486.15 \$ pour le projet d'embauche d'une ressource en loisirs et culture;

Attendu que le protocole d'entente prévoit que la Municipalité dépose un rapport financier du projet lorsque les travaux seront terminés;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois;

Que le conseil dépose le rapport financier suivant à la MRC Beauce Sartigan :

Sources de financement (préciser les différentes sources financières)	Montants prévus	Montants obtenus
Mise de fonds St-Gédéon-de-Beauce	8 046,00 \$	7386.15 \$
FDT (PSPS 2016-2017)	29 000,00 \$	21 750,09 \$
Collaboration promoteur	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Centre multi-Art		100,00 \$
À recevoir MRC		7 249,91 \$
Total	39 046,00 \$	38 486.15 \$

Ventilation des dépenses (préciser les différents types de dépenses)	Dépenses Prévues selon le protocole	Dépenses réelles
Salaire de la ressource	29 640,00 \$	30 779,25 \$
Avantage sociaux	5 322,00 \$	4 429,36 \$
Déplacements et frais de représentation	250,00 \$	39,25 \$
Achat d'un portable, imprimante, logiciel	1 500,00 \$	1 946.38 \$
Achat de téléphone cellulaire et frs mensuel	600,00 \$	346,26 \$
Papeterie, fourniture de bureau	500,00 \$	156,02 \$
Frais d'administration 2%	784,00 \$	754.63 \$
Colloque, congrès, formation	550,00 \$	35,00 \$
Total	39 146,00 \$	38 486.15 \$

Adopté à l'unanimité

2017-03-42 **7.3 Radiation compte à recevoir - Municipalité de Saint-Zacharie**

Attendu qu'en septembre 2015 il y eu évaluation des actifs et des passifs du camion de collecte de matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyé par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que le conseil effectue une radiation du compte à recevoir de la Municipalité de Saint-Zacharie pour un montant de 9 517 \$ au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

2017-03-43      **7.4 Radiation compte à recevoir - Corporation de développement industrielle**

Attendu qu'il y a un compte à recevoir de 5 000 \$ d'inscrit aux livres de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce depuis le 8 mars 2010;

Attendu que ce montant aurait du apparaître comme un don;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil effectue une radiation du compte à recevoir de la Corporation de développement industrielle pour un montant de 5 000 \$ au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité

**8 Fourniture et équipement**

2017-03-44      **8.1 Recherche de prix sur invitation - matériel en vrac**

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à la remise en état des rangs de gravier de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyé par monsieur le conseiller Alain Nadeau,

Il est résolu de procéder à la recherche de prix pour la fourniture sur demande de matériel en vrac. Les compagnies devront émettre leurs prix à la tonne métrique sans le transport et le nombre de kilomètre entre la carrière et le garage municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

2017-03-45      **8.2 Offre de service préparation devis appel d'offres vidange des boues**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce doit procéder à la vidange de ces boues d'étangs;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu ;

Que le conseil retienne les services de Monsieur Stéphane Mimault afin de compléter l'appel d'offre, l'analyse et la surveillance des travaux pour un montant forfaitaire de 6 869.76 taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

2017-03-46      **8.3 Entente balayage de rue - Saint-Théophile**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay il est résolu;

Que l'entente de balayage de rue est reconduite pour un an et aux mêmes conditions et indexée au taux horaire de 104 \$ / l'heure, pour la Municipalité de Saint-Théophile;

Il est également résolu d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document visant à donner plein effet à la présente demande.

Adopté à l'unanimité

2017-03-47 **8.4 Offres de services WSP - Développement domiciliaire**

Attendu qu'il y a eu la préparation d'un projet de développement domiciliaire;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

De retenir les services de WSP selon la proposition P16-11068-32 au montant de 14 850 \$, pour la réalisation du mandat suivant;

- Effectuer la coordination avec le MDDELCC dans la visite du terrain
- Faire les relevés de terrains de l'ensemble du développement et mise en plan;
- Conception, plans et devis;
- Préparation de la demande d'autorisation selon l'article 22;
- Préparation de la demande d'autorisation selon l'article 32

Adopté à l'unanimité

2017-03-48 **8.5 Pelle hydraulique sur chenilles - vente par affichage public**

Attendu que le conseil se départit de la pelle hydraulique sur chenille;

Attendu qu'il y a eu l'évaluation de la valeur de l'équipement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil procède à la mise en vente par affichage public de la pelle hydraulique, numéro de série : FF590DX002814, de marque 590D et modèle John Deere;

Que la mention tel que vu et sans garantie légale fasse partie intégrante de l'affichage prévue;

Que le seuil de proposition accepté est de 13 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2017-03-49 **8.6 Adoption plans et devis - Appel d'offres ponceau Route de l'Église (rang 7)**

Attendu que la firme WSP est mandaté pour la réalisation des plans et devis d'appel d'offres dans le cadre du projet de réfection du ponceau de la Route de l'Église (rang 7)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que le conseil approuve les plans et devis d'appel d'offres pour le projet de réfection du ponceau Route de l'Église (rang 7).

Adopté à l'unanimité

2017-03-50 **8.7 Entente entretien habits de combat**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu;

Que le conseil autorise la signature de l'entente auprès de la compagnie Arsenal pour l'entretien annuel des habits de combat.

Adopté à l'unanimité

## 9 Personnel

## 10 Loisirs et Culture

### 2017-03-51 10.1 Demande d'aide financière CPA St-Gédéon

Attendu qu'il y a dépôt d'une demande d'aide financière du Club de Patinage Artistique de St-Gédéon;

Attendu que 17 des patineurs sont de Saint-Gédéon-de-Beauce;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Germain Fortin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce offre une participation financière de quinze (15) dollars par patineurs de Saint-Gédéon-de Beauce pour un total de deux cent cinquante-cinq (255) dollars.

Adopté à l'unanimité

### 2017-03-52 10.2 Regroupement pour un Québec en santé

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Rémi Tanguay :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adopté à l'unanimité

2017-03-53    **10.3 Dépôt de projet pour balançoire pour usagers à mobilité réduite**

Attendu que la mise en place du Fonds de développement du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin est une aide financière disponible grâce à un engagement pris par les propriétaires dans les ententes relatives à l'implantation du Parc éolien de Saint-Robert;

Attendu que l'appel de projet annuel est pour une participation ne pouvant dépasser 60 % du projet jusqu'à un maximum de 4 000 \$.

Attendu qu'il y a lieu de mettre en valeur nos espaces verts;

Attendu que le conseil désire rendre accessible le Parc l'Évasion afin de créer l'intérêt aux usagers à mobilité réduite;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce désire déposer un projet d'acquisition de balançoire pour usagers à mobilité réduite dans le fonds du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce dépose le projet de balançoire pour personne à mobilité réduite au Parc l'Évasion dans le fonds du Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin pour un montant de sept mille soixante et deux dollars (7 062 \$) avant taxes;

Que le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents en lien avec le dépôt de la demande d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Adopté à l'unanimité

**11 Rapports**

**11.1 Conseil des maires à la MRC**

Monsieur Christian Bégin agit en tant que maire suppléant, fait un court rapport de la réunion

**11.2 Délégué à la régie intermunicipale**

Monsieur Christian Bégin fait un court rapport de la réunion

**12 Divers**

2017-03-54    **12.1 Location de la salle de l'Accès Gym pour formation**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil décrète un taux préférentiel pour la location de la salle de l'Accès Gym à des fins de formation à 100 \$ par jour au lieu de 150 \$.

Adopté à l'unanimité

13 **2<sup>e</sup> Période de question**

2017-03-55 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Germain Fortin.

Il est résolu de lever la séance (19h40)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Directrice générale :.....